

CHANTIER EPR

Flamanville 3 labellisé « Grand chantier »

Le 1^{er} août, le label « Grand chantier » a été accordé au chantier de construction du réacteur EPR à Flamanville 3. Ce label facilitera la mise en œuvre du plan d'accompagnement socio-économique du chantier, permettant la bonne intégration de celui-ci sur le territoire du Cotentin.

Le label « Grand chantier » a été délivré par le Premier ministre à la demande d'EDF après examen d'un dossier présentant les actions déjà engagées et celles prévues pour l'aménagement du territoire autour du chantier. Le Groupe s'était engagé auprès des collectivités locales à demander la labellisation du chantier à l'issue du débat public organisé pour le projet Flamanville 3. Les chantiers Flamanville 1 et 2 avaient également obtenu ce label en leur temps.

Pour Jehan-Eric Winckler, nommé par l'Etat coordonnateur « Grand chantier » auprès du préfet de la Manche, « *cette attribution valide l'intérêt que porte le niveau national à la construction de Flamanville 3. C'est d'ailleurs en ce moment le seul chantier en France qui possède ce label. Il conduira à mettre en œuvre un programme « Grand chantier », véritable plan d'accompagnement socio-économique.* »

Ce plan comprend trois volets : une politique de formation et d'aide au recrutement de la main d'œuvre locale, des facilités de financement pour la construction d'infrastructures et l'accompagnement de l'« après-chantier », en valorisant les installations dans l'économie régionale. Il fait l'objet, tout au long de sa mise en œuvre, d'une concertation locale.

Des financements facilités

Avec la labellisation, les collectivités locales pourront profiter d'aides pour le financement d'infrastructures nécessaires au chantier (dessertes routières ou aménagement de carrefours) ou destinées aux employés du chantier et à leurs familles (logements, équipements sportifs ou écoles).

Ces équipements pourront être financés par anticipation des ressources fiscales futures, EDF participant à la prise en charge d'une partie des intérêts des prêts que les collectivités locales devront contracter.

Le chantier EPR en quelques chiffres

- **Plus de 2000** : les emplois nécessaires à la construction de l'EPR entre 2006 et 2012. Ceux-ci représentent un apport démographique global de 3 000 personnes en intégrant les familles, dont environ 700 enfants à scolariser.
- **40 %** : la part réservée aux emplois locaux. Le contrat de génie civil principal, à fort potentiel d'emplois et de sous-traitance (1 000 intervenants au total), contient des garanties contractuelles en faveur de l'emploi local : 40 % d'emplois locaux et 5 % d'emplois réservés à des personnes en difficulté.

POUR EN SAVOIR +

- Jean-Pierre Moncomble, division Ingénierie nucléaire, 02 33 78 70 82

RETROUVEZ LA DÉPÊCHE SUR  **e-toile** ÉDITÉ PAR la direction de la Communication interne – Pauline Sergent